

2T INSTALLATION
Société par Action Simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
41 Rue Anatole France
83530 SAINT RAPHAEL
R.C.S. FREJUS 898 061 262

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, et le 1^{er} septembre, à dix heures, Monsieur Kévin TANAZEFTI, propriétaire de 80 actions et la SAS 2T propriétaire de 20 actions de 10 euros composant le capital social de la société «2T INSTALLATION » ;

Les Associés de ladite société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, et

ONT PRIS LA DECISION SUIVANTE A TITRE EXTRAORDINAIRE :

Les associés ont pris la décision de transférer le siège social à l'adresse suivante : 7 Bd. Colonel Dessert - 83480 PUGET SUR ARGENS.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la précédente décision, les associés décident de modifier l'article 5 – siège social des statuts qui deviendra :

« Le siège social est fixé au 7 Bd. Colonel Dessert, 83480 PUGET SUR ARGENS ».

Il peut être transféré par décision de la présidence en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe, sous réserve de ratification de ce transfert par la plus prochaine assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à la majorité prévue pour la modification des statuts.

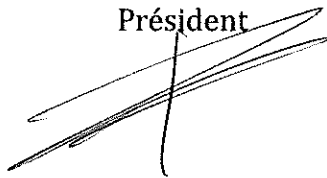
Il peut être transféré partout ailleurs sur décision collective des associés de nature extraordinaire.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30 par la signature du présent Procès-Verbal.

Monsieur Kévin TANAZEFTI
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name.